

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

22 MAR. 1984

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le NEUF MARS à 17 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI - FABER-TAP-BOUTET-MOST-LE GUEUT  
BUSSEREAU-POUMAILLOUX-BENOIT Adjoint  
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-M. COUNIL-Mmes DEVIGNE-DE GAYE-  
EPAGNEAU-PONTAN-GAUDIN-MM. GAVEN-GEOFFROY-Mme JEAN-M. LACOTTE-  
Mme LAFAYE-MM. LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-  
THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Monsieur POUMAILLOUX  
Absent excusé : Monsieur CANDAU

Absents : MM. adame RAILLAT

Mle DEVIGNE a été élu Secrétaire.

La Municipalité a engagé des travaux d'aménagement et de rénovation du Front de Mer, ce qui a eu pour effet de limiter les emplacements pour l'installation des jeux et manèges aux abords de la Grande Plage et de l'Auditorium.

La Commission du Commerce, réunie le 24 Février 1984 en présence des exploitants, a adopté un plan d'installation, qui doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions faites par la Commission du Commerce du 24 Février 1984,

VU le plan annexé à la présente délibération délimitant les 5 emplacements retenus au abords de l'Auditorium, le long de la Grande Plage, pour la saison estivale,

## DECIDE :

- d'adopter les dispositions contenues dans le plan ci-annexé concernant :

- . le Guignol de Madame Suzanne GUERIN  
34, rue Ausone à BORDEAUX
- . Le jeu de Monsieur Alain HAY gérant de la Société SUPHAY  
65, Front de Mer à ROYAN
- . Le circuit "des petites voitures électriques" de Monsieur et Mme Ernest PIERDON 5, Front de Mer à ROYAN

.../...

84.029  
ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS POUR LES JEUX ET MANÈGES AUX ABORDS DE L'AUDITORIUM : SAISON D'ETE 1984

DATE DE CONVOCATION

1er Mars 1984

DATE D'AFFICHAGE

1er Mars 1984

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 30

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

- . Le manège enfantin de Monsieur Georges PIERDON  
63, avenue Daniel Hedde ROYAN
- . Le manège enfantin de Monsieur et Mme GRIVAULT  
61, bld de la Marre à ROYAN.

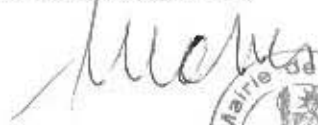
Lesdits emplacements sont attribués aux différents métiers forains pour la seule année 1984, des dispositions différentes pourront être envisagées au titre de l'année 1985.

Les autres demandes d'exploitants de jeux et manèges seront étudiées éventuellement et selon les possibilités sur la Tache Verte.

Il est précisé enfin que les tarifs de location des droits de place, pour les métiers forains, seront revus dans le cadre des arrêtés du Maire, pris par délégation du Conseil Municipal, conformément aux articles L 122-20 et L-122-21 du Code des Communes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
P/Le Député-Maire,  
le Maire-Adjoint,



JP. FABER



J.P. FABER

MAIRIE de ROYAN le 9 MARS 1984  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint,

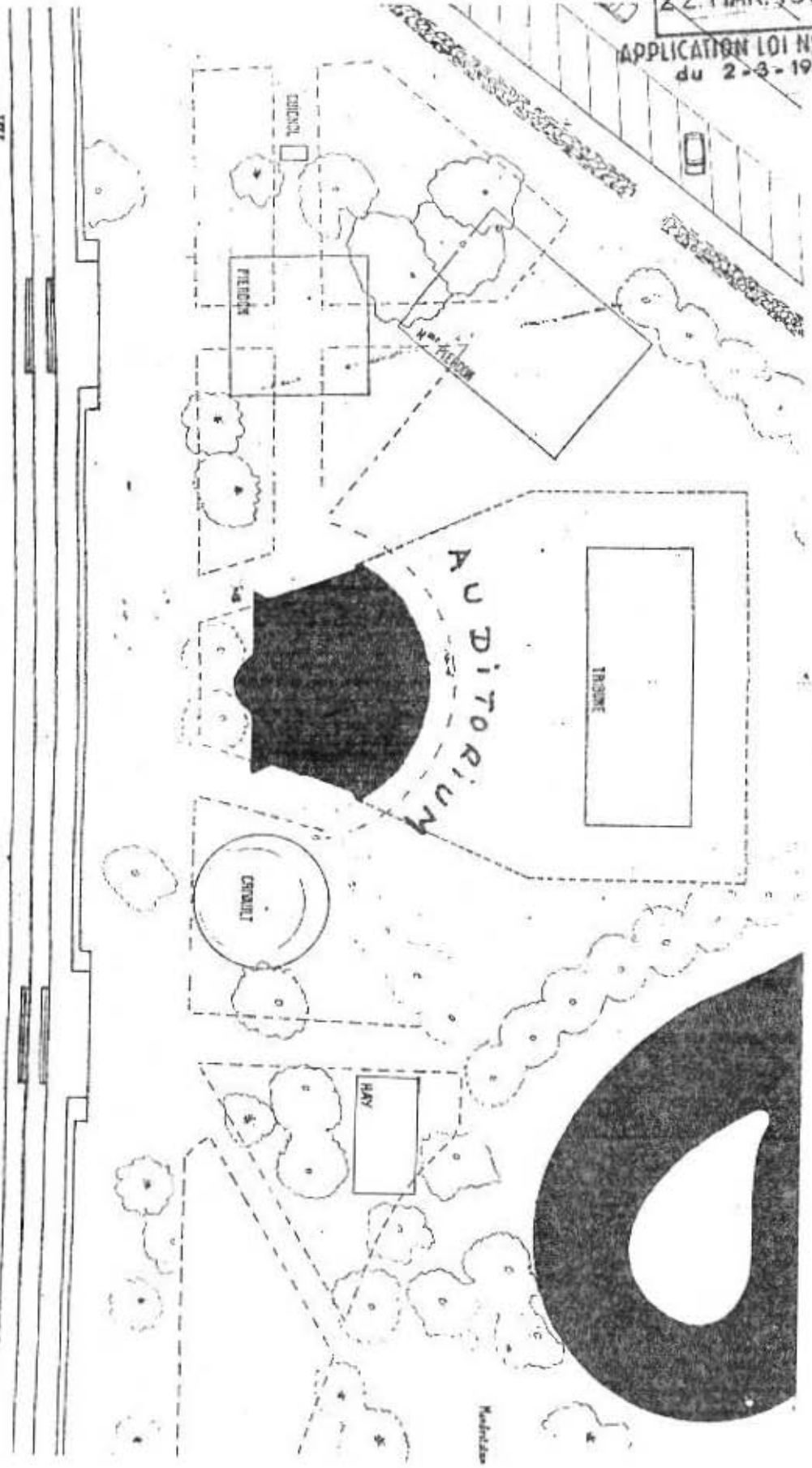
VU

- P L A G E -

22 MAR. 1984  
APPLICATION LOI N° 82218  
du 2-3-1982



Proposition d'Emplacements JEUX & MANÈGES



Kubler

